

Coronavirus Covid-19 : Indemnisation des horticulteurs à la suite du 1^{er} confinement : 29/03/2021

Mode d'emploi saisie pas à pas sur le site de France Agri Mer

Lien du site de demande : https://pad.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/retrait-dispositif.xhtml?codeDispositif=COVID_HORTI

INFORMATION : tous les champs marqués d'une étoile rouge * sont des champs obligatoires à la saisie. Vous ne pourrez pas passer aux étapes suivantes sans compléter ces champs.

1. Page d'accueil

Une fois que vous avez cliqué sur le lien ci-dessus, une page s'ouvre sur votre navigateur. Cliquez sur ACCEDER A LA DEMARCHE

Horticulture Covid 2020

Indemnisation des producteurs de la filière horticulture impactés par les mesures sanitaires liées à la pandémie de Covid 19
Décision FranceAgriMer INTV-GECRI 2021-23

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le JJ/MM/AAAA à 12H00. à 23H59m59

Accéder à la démarche

▼ Horticulture Covid 2020

Ce dispositif a pour objectif d'indemniser les producteurs de la filière horticulture impactés par les mesures sanitaires liées à la pandémie de Covid 19

Les demandeurs doivent notamment se munir de :

- leur SIRET
- leur RIB
- l'attestation comptable conformément à la décision FranceAgriMer et leur PE le cas échéant

Veuillez consulter le guide utilisateur avant de démarrer la saisie et en cas de problème.

Le guide, la foire aux questions (FAQ), la décision FranceAgriMer et le modèle d'attestation comptable sont disponibles ici : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-de-crise>

Saisissez votre SIRET dans le champ « Numéro SIRET » de la zone Identification. Le SIRET comporte 14 chiffres. Il doit être celui de l'établissement siège de votre exploitation.

Identification du demandeur

Numéro SIRET*

Continuer

Cliquez sur CONTINUER

Si vous ne voyez pas le bouton, diminuer le zoom de l'affichage ou utiliser l'ascenseur sur le côté.

2. Vérification des informations de l'entreprise

Les coordonnées associées à ce SIRET apparaissent alors à l'écran. Elles sont issues du fichier INSEE

Identification du demandeur
Modifier

Numéro SIRET *

Raison sociale ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER

Adresse 12 RUE HENRI ROL TANGUY
TSA20002
93100 MONTREUIL

Ces informations sont-elles correctes ? Si non, veuillez vérifier les informations concernant votre établissement auprès de l'INSEE. Veuillez également vérifier que vous autorisez la diffusion de ces informations.

Dans le cadre du programme "Dites-le nous une fois", FranceAgriMer utilise le dispositif Aide Publique Simplifiée pour récupérer les informations d'identité de votre entreprise (Pour les identités par SIRET). En cas de désaccord sur ces informations, suivez le lien ci-dessous pour modifier votre situation. Ces données permettent de pré-remplir les formulaires et téléprocédures.

<http://www.insee.fr/fr/service/default.asp?page=entreprises/sirene/modification.htm>

Vérifiez votre raison sociale et votre adresse.

- Si les informations ne sont pas correctes cliquez sur NON et corrigez éventuellement la saisie du SIRET.

- Si les informations sont correctes cliquez sur OUI

3. Coordonnées du déclarant

Dans la zone « Coordonnées du déclarant », renseignez :

- Le nom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- Le prénom du DECLARANT (qui n'est pas nécessairement celui du demandeur)
- Une adresse électronique valide, deux fois (celle du déclarant pour qu'il puisse avoir accès à la demande)
- éventuellement les coordonnées téléphoniques
- saisissez le *Captcha*, c'est-à-dire les lettres et chiffres qui apparaissent dans la case grise (cliquez sur changer l'image si vous n'arrivez pas à déchiffrer les caractères)

Coordonnées du déclarant

Nom *

Prénom *

Adresse électronique *

Saisir à nouveau votre adresse électronique *

Téléphone fixe

Téléphone portable

Changer l'image

Recopier les caractères de l'image *

Cliquez sur CONTINUER



4. Initialisation de la démarche

L'écran suivant apparaît :

⤴ Horticulture Covid 2020	
⤴ Identification du demandeur	Modifier
⤵ Initier la démarche	

Si vous avez déjà initié un dossier pour cette démarche et que vous souhaitez le compléter et/ou le finaliser merci de vous référer au courriel qui vous a été précédemment envoyé par FranceAgriMer. En cliquant sur le lien qui figure dans ce courriel vous serez automatiquement redirigé vers votre précédent dossier.

En revanche, si vous accédez pour la première fois à cette démarche ou si vous souhaitez déposer un nouveau dossier, cliquez sur le bouton "Continuer" ci-dessous. Un courriel vous sera adressé à l'adresse électronique gecri@franceagrimer.fr et vous permettra de revenir ultérieurement sur votre dossier. Conservez-le précieusement. Si vous ne le recevez pas, pensez à consulter vos courriers indésirables.

ATTENTION : Les demandes en cours, initiées mais non validées ne seront pas prises en compte par FranceAgriMer.

[Continuer](#)

Lisez attentivement le texte de l'encart « initier la démarche » et cliquez sur CONTINUER si vous souhaitez poursuivre la démarche.

❖ **Ce même écran vous permet également de télécharger la décision FranceAgriMer.**

Documents annexes disponibles

Fichier	Description	Télécharger
decision INTV GECRI-202	Texte réglementaire (Décision FranceAgriMer) définissant les conditions d'octroi de l'aide. A consulter impérativement avant toute démarche.	



Un courriel vous sera transmis avec votre numéro de dossier et le lien permettant de revenir à tout moment consulter votre dossier. **Ce courriel doit impérativement être conservé.** **Il ne constitue pas une preuve de dépôt,** la démarche doit impérativement aller jusqu'à la **validation** (après complétude de votre demande) pour être prise en compte par FranceAgriMer. **Voici le modèle de courriel reçu :**

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>
Demande d'aide Horticulture Covid 2020 - Initialisation Dossier 36811
À GECRI

Bonjour France Gecri,

Vous avez initié une demande d'aide dans le cadre du dispositif Horticulture Covid 2020 pour le compte de l'entreprise « ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER» Siret n° « 13000636400017 ».

Votre dossier porte le numéro n° 36811.

Attention, ce courriel ne constitue pas une preuve dépôt.

Pour être recevables et instruites par FranceAgriMer, les demandes doivent être validées après avoir complété tous les champs requis.

Après validation votre demande ne pourra plus être modifiée et vous recevrez un accusé de réception. Vous pourrez toujours consulter votre demande..

Avant validation, vous pouvez, à tout moment, enregistrer votre demande ou l'annuler

Vous pouvez modifier une demande enregistrée et enregistrer ces modifications, cela autant de fois que nécessaire.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le JJ/MM/AAAA à 12H00. à 23H59m59

Veillez noter que vous pourrez consulter votre dossier à tout moment en cliquant <http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/dossier.xhtml?codeIdentification=f218ea433a4532e12790c2be06d0ebd3>

Si vous ne souhaitez pas continuer la démarche vous pouvez fermer le navigateur.



5. Formulaire de demande

Après avoir cliqué :

- sur CONTINUER sur l'écran précédent,

Ou

- sur le lien présent dans le mail et sur « accéder au formulaire », le formulaire apparaît :

▼ Dossier n° 36148 - Horticulture Covid 2020

Cliquez sur le bouton ci-dessous pour compléter ou modifier votre formulaire

Vous n'avez pas renseigné votre formulaire.

Accéder au formulaire

Pièces justificatives demandées

Veillez déposer les pièces justificatives suivantes:

➤ Identification du demandeur

Les données sont déjà renseignées vous ne pouvez pas les modifier.

DEMANDE D'AIDE

Indemnisation des producteurs de la filière horticole impactés par les mesures sanitaires liées au Covid 19

Les champs marqués d'une étoile rouge * sont obligatoires.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : 13000636400017 Code APE : 84.13Z - Administration publique (tutelle) des activités écon

Raison sociale : ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER

Forme Juridique : 7389 - Établissement public national à caractère administratif

Adresse : ETABLISSEMENT NATIONAL DES PRODUITS DE L AGRICULTURE ET DE LA MER FRANCEAGRIMER
12 RUE HENRI ROL TANGUY

Code postal : 93100 Commune : MONTREUIL

Procédure collective en cours : * aucune
Indiquez si une procédure est en cours, sinon sélectionnez « aucune »

Je suis employeur de main d'œuvre * Oui Non

Code AT : * 110 Cultures spécialisées
Sélectionnez le code accident du travail AT dont vous relevez

Chiffre d'affaires horticole de l'exercice clos 2019 : * 10 000 €

Chiffre d'affaires total de l'exercice clos 2019 : * 10 000 €

Taux de spécialisation : 100,00 %



- ❖ Il convient d'indiquer en bas du cadre :
- si une procédure est en cours : aucune/redressement/sauvegarde/liquidation judiciaire/liquidation amiable. Le cas échéant, sélectionnez « aucune ».

↵ Indiquez si vous êtes un employeur de main d'œuvre.

- Si vous n'êtes pas employeur de main d'œuvre, vous êtes éligible si vous possédez les codes NAF/APE 0119 Z ou 0130 Z

Procédure collective en cours : *
Indiquez si une procédure est en cours, sinon sélectionnez «aucune »

Je suis employeur de main d'œuvre Oui Non

- Si vous êtes un employeur de main d'œuvre, vous devrez indiquer :
- votre code accident du travail AT dont vous relevez.

-votre taux de spécialisation si vous ne possédez pas les codes NAF/APE 0119 Z ou 0130 Z

Procédure collective en cours : *
Indiquez si une procédure est en cours, sinon sélectionnez «aucune »

Je suis employeur de main d'œuvre Oui Non

Code AT : *
Sélectionnez le code accident du travail AT dont vous relevez

Chiffre d'affaires horticole de l'exercice clos 2019 : * €

Chiffre d'affaires total de l'exercice clos 2019 : * €

Taux de spécialisation : %



Tous les champs avec une étoile rouge sont obligatoires. Les autres champs doivent être remplis en fonction de votre profil.

➤ **Personne à contacter si différente du déclarant :**

Si vous cochez la case, vous pouvez saisir les coordonnées d'une personne différente du déposant

PERSONNE À CONTACTER si différente du déposant

Nom : * Prénom : *

Téléphone : fixe Mobile

Courriel : *





L'adresse électronique est celle sur laquelle les différentes notifications seront envoyées (notification de dépôt par exemple). Il est important qu'elle soit accessible par la personne qui gère le dossier.

➤ **Déclaration des aides et plafond du régime COVID 19**

Déclaration des aides du régime COVID 19

Vous devez indiquer les montants d'aide demandés ou perçus dans le cadre du Régime d'aide d'Etat SA.56985 (2020/N) modifié, (Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises) et le dispositif concerné.

Les aides octroyées dans le cadre de cette section peuvent prendre la forme de subventions directes, avantages fiscaux, avantages en matière de paiements, avances remboursables, garanties, prêts, prêt à taux zéro).

Si vous n'avez pas perçu/demandé d'aide du régime COVID 19, saisir 0 en montant.

DECLARATION DES AIDES liés à la crise de COVID 19

Aides demandées ou perçues:
Veuillez saisir pour chaque ligne le montant demandé ou perçus (ou indiquez « 0 » le cas échéant)

• fonds de solidarité perçu au titre des mois de mars et/ou avril et/ou mai (le mois complet sera pris en compte) *	<input type="text" value="entrer une valeur"/>	€
• exonérations de charges sociales et le chômage partiel au titre de la période du 16 mars au 10 mai 2020 inclus (une proratisation pourra être faite pour obtenir la valeur correspondante à la stricte période d'indemnisation) : *	<input type="text" value="entrer une valeur"/>	€
• avances remboursables et prêts obtenus (hors Prêt Garanti par l'Etat), sous forme d'Equivalent-subvention-Brute (ESB https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/aides-d-etat/equivalent-subvention-brut): *	<input type="text" value="entrer une valeur"/>	€
• autres aides publiques (y compris collectivités locales) finançant le même objet : *	<input type="text" value="entrer une valeur"/>	€
• indemnités versées par les assurances pour le même objet et la même période : *	<input type="text" value="entrer une valeur"/>	€
• autres : *	<input type="text" value="entrer une valeur"/>	€

Total aides perçues ou demandées (Aides Covid totales): 0,00 €

➤ **Saisie des éléments comptables**

SAISIE DES ELEMENTS COMPTABLES DU CALCUL DE L'AIDE

Rappels :

- Activités horticoles* visées par le dispositif : plantes en pots et à massif, jeunes plants de plantes en pot ou à massifs, plantes et jeune plants de pépinières, vivaces et aromatiques, fleurs coupées, bulbes.
- Le chiffre d'affaires (CA) doit prendre en compte l'historique de l'exploitation en cas de reprise avec continuité d'activité. Par exemple, en cas de fusion d'exploitation, le comptable doit prendre en compte les CA des exploitations avant fusion, en cas de transfert d'exploitation avec reprise des droits et obligations, le CA avant transfert doit être pris en compte.
- Les périodes annuelles à considérer chaque année sont comprises entre le **16 mars et le 10 mai inclus**.

Je me suis installé après le 16 mars 2019 : * Oui Non

Saisissez les CA validés par le comptable sur l'attestation (et sur le PE, le cas échéant) à téléverser sur l'écran récapitulatif de la demande :

CA activités horticoles* 2020 (A) * €

CA des activités éligibles pour la période 16 mars au 10 mai 2020

CA 2020 total (A') * €

CA total pour la période 16 mars au 10 mai 2020

CA activités horticoles* 2019 (B) ou PE * €

CA des activités éligibles pour la période 16 mars au 10 mai 2019

Baisse de CA (valeur) (C = B - A) €

Baisse de CA (%) (D = 100 * C / B) %

Baisse de CA au-delà du seuil (valeur) (E = C - B * 30%) €

Aides Covid prises en compte (F = Aides covid total * A / A') €



Les entreprises créées après le 16 mars 2019 et qui par de fait n'ont pas de données CA pour n-1 peuvent cocher « J'utilise mon PE ».

SAISIE DES ELEMENTS COMPTABLES DU CALCUL DE L'AIDE

Rappels :

- Activités horticoles* visées par le dispositif : plantes en pots et à massif, jeunes plants de plantes en pot ou à massifs, plantes et jeune plants de pépinières, vivaces et aromatiques, fleurs coupées, bulbes.
- Le chiffre d'affaires (CA) doit prendre en compte l'historique de l'exploitation en cas de reprise avec continuité d'activité. Par exemple, en cas de fusion d'exploitation, le comptable doit prendre en compte les CA des exploitations avant fusion, en cas de transfert d'exploitation avec reprise des droits et obligations, le CA avant transfert doit être pris en compte.
- Les périodes annuelles à considérer chaque année sont comprises entre le **16 mars et le 10 mai inclus**.

Je me suis installé après le 16 mars 2019 : * Oui Non

Date d'installation : *

jj/mm/aaaa



Indiquez la date d'installation la plus récente pour un des associés

J'utilise mon PE (possible pour les installations après le 16 mars 2019 uniquement)

Si vous avez un PE et que vous souhaitez utiliser ses données, cochez cette case

➤ Calcul de l'aide

CALCUL DE L'AIDE

Le seuil d'aide est de 1 500,00 €.
La baisse de CA doit être de 30% au minimum.
Seule la baisse supérieure à ce seuil est prise en compte pour le calcul de l'aide (E).
Le taux d'aide maximum est fixé à 100% de la perte de CA au-delà du seuil (E).
Le plafond de l'aide est fixé à 1 000 000,00 €.

MONTANT D'AIDE maximum : 200 000,00 €

MONTANT D'AIDE DEMANDÉ : * entrer un montant €

Ne peut être supérieur au montant d'aide maximum calculé ni inférieur au seuil d'aide.

Attention, le montant d'aide maximum calculé tient compte des informations saisies dans votre demande mais ne présage pas du montant qui sera octroyé par FranceAgriMer suite à l'instruction de votre demande.

➤ COORDONNEES BANCAIRES

Vous devez renseigner vos coordonnées bancaires :

- IBAN

- BIC

- nom du titulaire du RIB (celui-ci doit correspondre au RIB papier et à la raison sociale de l'entreprise pour laquelle une aide est demandée). Attention, la version papier scannée du RIB sera demandée lors du dépôt du dossier.

En cas de procédure collective (hors liquidation), le dossier doit comporter une note du mandataire précisant à qui doit être fait le paiement, le cas échéant le RIB du mandataire devra être fourni et saisi.



COORDONNÉES BANCAIRES

Le RIB doit être identique au document téléchargé.

IBAN *

EX. : FR3330002005500000157841Z25

Indiquez l'IBAN figurant sur le RIB

BIC *

Indiquez le BIC figurant sur le RIB

Titulaire du compte figurant sur le RIB *

Indiquez le nom du titulaire du compte figurant sur le RIB

➤ ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Vous devez ensuite lire et accepter les engagements du demandeur

Il convient de cocher les cinq cases pour confirmer vos engagements.

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) **France Gecri**

- Demande à bénéficier de l'aide Horticulture Covid 2020.***
- Atteste sur l'honneur :*

 - avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans la présente formalité,
 - avoir pris connaissance de la Décision du directeur général de FranceAgriMer INTV GECRI 2021-23,
 - respecter les conditions d'éligibilité décrites dans la Décision INTV GECRI 2021-23,
 - l'exactitude des renseignements concernant ma situation,
 - avoir pris connaissance des sanctions encourues en cas de non-respect des dispositions de la décision en vigueur,
 - que mon entreprise n'est pas en difficulté au sens des lignes directrices communautaires concernant les aides d'État au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté (2014/C249/01) et qu'elle est à jour de ses obligations légales au regard du droit national et du droit communautaire.**
- M'engage à :*

 - fournir à FranceAgriMer/DDTM les documents nécessaires à l'instruction de mon dossier,
 - ne pas avoir bénéficié ou demandé une indemnisation portant sur le même objet, mise en place par des collectivités territoriales, un autre ministère ou ses services et des établissements publics pour la même période d'éligibilité des pertes, à l'exception des aides mises en place de manière transversales au titre de la COVID19,
 - déclarer les indemnisations notamment celles visées au point 1.3.1 de la décision, mises en place par des collectivités territoriales, des ministères ou leurs services et des établissements publics, ainsi que les indemnisations des assurances,
 - à poursuivre une activité agricole au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime,
 - à me soumettre aux contrôles administratifs sur pièces et/ou sur place qui résultent de l'octroi d'aides,**



- conserver et fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la déclaration qui sera faite, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 exercices fiscaux à compter du versement de l'aide demandée dans la présente démarche,
- me soumettre à l'ensemble des contrôles administratifs et sur place qui pourraient résulter de l'octroi d'aide, et en particulier permettre / faciliter l'accès à sa structure aux autorités compétentes chargées de ces contrôles, pendant 10 ans à compter de la décision d'octroi.

Autorise*

- FranceAgriMer/DDTM à recueillir ou transmettre les informations relatives à ce dossier auprès d'autres administrations ou acteurs privés, notamment, les données INSEE, RCS, Infogreffe et MSA, ainsi que celles relatives aux dispositifs d'aide similaires mis en place par d'autres administrations,
- FranceAgriMer/DDTM à me transmettre par courrier électronique toute information relative à mon dossier de demande d'aide.

Suis informé*

- que l'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu.
- que la demande d'aide pourra être rejetée au motif qu'elle ne répond pas aux critères d'éligibilité définis dans la présente décision,
- qu'un stabilisateur budgétaire pourra être mis en place en cas de dépassement de l'enveloppe allouée à ce dispositif ;
- que le paiement de l'aide demandée ne pourra pas être effectué avant la date limite de dépôt des demandes;
- que l'administration pourra me transmettre le courrier de notification de paiement ou, le cas échéant, le courrier de rejet de mon dossier par voie électronique à l'adresse saisie lors de la création de ma demande d'aide (cadre « coordonnées de la personne à contacter »).

MENTIONS LÉGALES

L'Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), situé 12 rue Henri Rol-Tanguy à Montreuil (93100), traite des données personnelles, afin d'exécuter ses missions d'intérêt public.

En l'absence de fourniture des données personnelles nécessaires, FranceAgriMer ne pourra pas verser l'aide correspondante, compte tenu des obligations légales et réglementaires auxquelles il est soumis.:

Afin de vérifier l'absence de double financement, FranceAgriMer et les autres organismes payeurs d'aides sont susceptibles d'échanger toutes les données dont ils disposent relatives aux demandes d'aides qui leur sont adressées.:

FranceAgriMer est susceptible de vérifier toutes les données, qui lui sont transmises lors du dépôt d'une demande d'aide, auprès de sources accessibles au public (base INSEE) et auprès de sources qui ne sont pas accessibles au public (le ministère chargé de l'agriculture). FranceAgriMer est susceptible de corriger les données erronées et de les utiliser dans le cadre de la gestion des aides.:

Les données personnelles traitées par FranceAgriMer sont également susceptibles d'être traitées par les autorités françaises et de l'Union européenne, dans le cadre de leurs obligations en matière de gestion, de contrôle, d'audit, de suivi et d'évaluation, prévues par le droit de l'Union européenne.:

Par ailleurs, les données relatives aux bénéficiaires d'une aide d'État ou de l'Union européenne peuvent faire l'objet d'une publication, en application de dispositions particulières du droit de l'Union européenne. Les données personnelles sont conservées aussi longtemps qu'elles sont nécessaires à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, compte tenu des durées minimales de conservation fixées par le droit français et le droit de l'Union européenne.:

La personne concernée peut accéder aux données la concernant et demander leur rectification. Elle dispose également d'un droit d'opposition (pour des raisons tenant à sa situation particulière) et d'un droit à la limitation du traitement de ses données (cf. www.cnil.fr pour plus d'informations sur ces droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données la concernant, la personne concernée peut contacter le délégué à la protection des données (DPO) de FranceAgriMer :

- par courriel, accompagné de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité et envoyé à l'adresse suivante : dpo@franceagrimer.fr
- ou par courrier postal, signé, accompagné de la copie d'une pièce d'identité en cours de validité et envoyé à l'adresse suivante :

FranceAgriMer
À l'attention du délégué à la protection des données
12 rue Henri Rol-Tanguy
93100 MONTREUIL

Si la personne concernée estime, après avoir contacté le délégué à la protection des données, que ses droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme aux règles de protection des données personnelles, elle peut adresser une réclamation à la CNIL.

Les autres demandes d'information ou réclamations sur ce dispositif doivent être adressées à FranceAgriMer par voie électronique : gecri@franceagrimer.fr.

L'article 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète.



ENREGISTREMENT de la saisie

Une fois que la saisie des éléments obligatoires est terminée, c'est à dire que tous les champs avec une étoile rouge sont complétés, le bouton ENREGISTRER est actif.

Avant d'enregistrer, veuillez prendre connaissance des mentions légales inscrites en bas du formulaire.

NB: Si vous n'arrivez pas à enregistrer, veuillez vérifier que tous les champs marqués d'une étoile rouge * ont été renseignés.



Si le bouton n'est pas actif, c'est que la saisie n'est pas complète (champs avec une Etoile rouge : OBLIGATOIRE) ou qu'il y a un critère d'inéligibilité (un message vous indique un problème dans un des encadrés, il faut revérifier la saisie).

Si vous cliquez sur ANNULER vous sortez du formulaire et accédez à l'écran principal. Pour retourner au formulaire cliquez sur ACCEDER AU FORMULAIRE.

Dossier n° 36811 - Formulaire

Cliquez sur le bouton ci-dessous pour compléter ou modifier votre formulaire

Votre formulaire est incomplet ou invalide.

Accéder au formulaire

Si vous cliquez sur Enregistrer, l'écran suivant apparait :

FranceAgriMer
ETABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Le formulaire a bien été enregistré

6. Téléchargement des pièces justificatives.

A ce stade vous pouvez (en bas de page) :

- enregistrer votre demande incomplète (sans les pièces à joindre ci-dessous) = [option 1]
- télécharger les pièces et poursuivre = [option 2]

Option 1 - Si vous souhaitez enregistrer sans valider afin de compléter votre dossier ultérieurement, cliquez sur le bouton ci-dessous.

Enregistrer sans valider

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

Valider le dépôt du dossier Annuler mon dossier



La 2^{ème} partie permet le dépôt des pièces demandées.



L'ensemble des pièces peut ou doit être joint. Le dossier ne pourra être validé électroniquement tant que l'ensemble des pièces obligatoires n'a pas été déposé.

Lorsque l'on ne souhaite pas déposer une pièce facultative, il faut cocher la case « déclarer sans objet ».

Attestation comptable *	0 pièce(s) jointe(s)						
<p>Attestation comprenant les différents chiffres d'affaire requis ainsi que le montant des aides perçues, signée par un CAC, expert-comptable ou centre de gestion agréé</p> <p>Vous ne pouvez joindre qu'un seul fichier dans cette section.</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">Nom de la pièce jointe</th> <th style="width: 20%;">Télécharger</th> <th style="width: 20%;">Supprimer</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section</td> </tr> </tbody> </table> <div style="text-align: right; margin-top: 10px;"> + Ajouter une pièce jointe </div> <p style="text-align: right; font-size: small; margin-top: 5px;">Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp</p>		Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer	Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		
Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer					
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section							

Si vous avez indiqué être en procédure collective, vous devez joindre, dans certains cas, les arrêts ou PV faisant état de votre situation. Le cas échéant, pour les micros entreprises et TPE en liquidation au 31/12/2019 : document justifiant le statut micro entreprises et TPE.

Procédure collective *	0 pièce(s) jointe(s)						
<p>Téléchargez les arrêts ou PV faisant état de la situation de l'entreprise et du nom du mandataire nommé.</p> <p>Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">Nom de la pièce jointe</th> <th style="width: 20%;">Télécharger</th> <th style="width: 20%;">Supprimer</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section</td> </tr> </tbody> </table> <div style="text-align: right; margin-top: 10px;"> + Ajouter une pièce jointe </div> <p style="text-align: right; font-size: small; margin-top: 5px;">Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp</p>		Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer	Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		
Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer					
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section							

Relevé d'Identité Bancaire (RIB) *	0 pièce(s) jointe(s)						
<p>Relevé d'identité bancaire au nom du demandeur de l'aide ou du mandataire le cas échéant en cas de redressement, sauvegarde</p> <p>Vous ne pouvez joindre qu'un seul fichier dans cette section.</p> <table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">Nom de la pièce jointe</th> <th style="width: 20%;">Télécharger</th> <th style="width: 20%;">Supprimer</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="3">Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section</td> </tr> </tbody> </table> <div style="text-align: right; margin-top: 10px;"> + Ajouter une pièce jointe </div> <p style="text-align: right; font-size: small; margin-top: 5px;">Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp</p>		Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer	Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		
Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer					
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section							



Autres documents
0 pièce(s) jointe(s)

Déclarer sans objet

Tout autre document jugé utile de porter à la connaissance de l'administration pour la compréhension du dossier

Vous pouvez joindre plusieurs fichiers dans cette section.

Nom de la pièce jointe	Télécharger	Supprimer
Aucune pièce jointe n'a été renseignée dans cette section		

+ Ajouter une pièce jointe

Format(s) accepté(s) : pdf, jpg, jpeg, png, bmp, doc, docx, xls, xlsx

7. Enregistrement et / ou validation de la demande

Une fois l'ensemble des pièces déposées, 2 options sont proposées :

Option 1 - Si vous souhaitez enregistrer sans valider afin de compléter votre dossier ultérieurement, cliquez sur le bouton ci-dessous.

Enregistrer sans valider

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

Valider le dépôt du dossier
Annuler mon dossier

OPTION 1 : enregistrer sans valider.

Vous pouvez suspendre votre démarche en sauvegardant votre saisie, vous pourrez revenir sur votre dossier à partir du lien qui se trouve dans le courriel qui vous a été envoyé (cf point 4.)

Cliquez sur ENREGISTRER SANS VALIDER

L'écran suivant apparaît :

Dossier n°36148

Votre dossier n° 36148 a bien été enregistré. Attention, vous ne l'avez pas validé, la procédure n'est donc pas finalisée.

Les demandes doivent être déposées et validées au plus tard le JJ/MM/AAAA à 12H00. à 23H59m59

Votre dossier a bien été enregistré.

Retourner à la page de dépôt



Si vous souhaitez poursuivre ultérieurement vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

- Si vous souhaitez poursuivre immédiatement et valider, cliquez sur le bouton RETOURNER A LA PAGE DE DEPOT.

Attention, en l'état votre demande n'est pas recevable, il faudra la valider au plus tard le 28/04/2021 à 12h.

OPTION 2 : annuler ou valider définitivement le dépôt de la demande

- **Vous pouvez annuler votre dossier : celui sera définitivement clôturé, aucun retour ne sera possible.**

Cocher la case et cliquer sur annuler mon dossier

Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

Sélectionner un motif

▼ Annuler mon dossier

Vous vous apprêtez à annuler votre dossier !

Attention: Si vous annulez votre dossier celui-ci sera clôturé définitivement et ne pourra plus être traité. Aucun retour en arrière ne sera possible.

Etes-vous sûr de vouloir annuler votre dossier ?

Motif

Une attestation d'annulation vous est adressée par courriel.

- **Vous pouvez valider définitivement votre demande.**

Celle-ci ne sera alors plus modifiable et sera transmise en l'état à FranceAgriMer. Vous pourrez la consulter à partir du lien qui se trouve dans le courriel d'accusé de dépôt qui vous a été envoyé

Pour pouvoir valider (bouton VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER actif), il est impératif d'avoir téléchargé les pièces demandées et valider les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) en **cochant la case** « J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. »



Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande.*

Valider le dépôt du dossier

Annuler mon dossier

Cliquez sur **VALIDER LE DEPOT DU DOSSIER**

8. Accusé de dépôt

Il s'agit du récapitulatif de votre demande de versement de l'aide.

Accusé de dépôt

**Vous avez validé votre demande enregistrée sous le n° de dossier 36148 dans le cadre du dispositif Horticulture Covid 2020 le 19/02/2021 12:38:54 heure locale (Métropole). Celle-ci a été réceptionnée par FranceAgriMer.
Veuillez noter qu'un courriel vous a été adressé.**

Un courriel vous a été transmis avec l'accusé de dépôt.


Vous pouvez consulter votre demande à tout moment à partir du lien qui se trouve dans le courriel.



Ce courriel doit impérativement être conservé. Il constitue la preuve de dépôt justifiant que votre demande a été réceptionnée par FranceAgriMer.

Votre demande est terminée, vous pouvez fermer l'onglet de votre navigateur.

FranceAgriMer <no-spam@franceagrimer.fr>
Demande d'aide Horticulture Covid 2020 - Dépôt Dossier 36148
À GECRI

Message  AccuseDepot_36148.pdf (107 Ko)

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande d'aide déposée le 19/02/2021 à 12:38:54 concernant l'aide Horticulture Covid 2020.

Veuillez noter que vous pourrez consulter votre dossier à tout moment en cliquant <http://pad-rec.franceagrimer.fr/pad-presentation/vues/publique/dossier.xhtml?codeIdentification=1d6a4bd635f0a14f16e229ecb533f581>.

L'équipe gestion de crise de FranceAgriMer



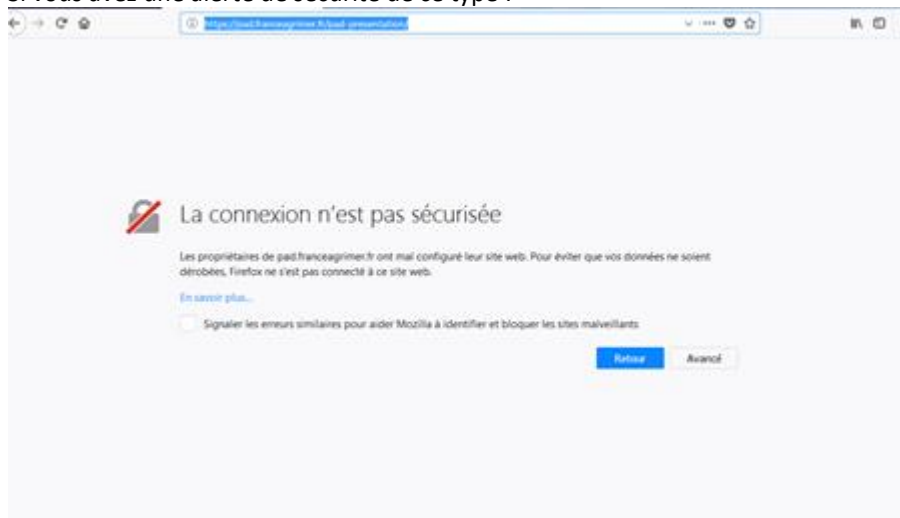
INSTRUCTION DE VOTRE DOSSIER

Votre dossier sera instruit et payé par FranceAgriMer, dès lors que l'éligibilité de votre dossier aura été validée. Une fois le paiement réalisé, FranceAgriMer adresse à chaque bénéficiaire un courrier de notification des paiements précisant le montant payé et la date de paiement.

FOIRE AUX QUESTIONS

1- *J'ai un message d'erreur quand je me connecte au site/je n'arrive pas à y accéder.*

- Vérifiez l'adresse utilisée
- Mettez à jour votre navigateur internet (Internet Explorer, Firefox/Mozilla, Chrome, etc.)
- Si vous avez une alerte de sécurité de ce type :



- ➔ Vous pouvez poursuivre sur les sites de FranceAgriMer sans crainte : notre certificat a bien été délivré par une autorité de certification officielle et n'a toujours pas officiellement expiré. Cependant, Google et Mozilla ont préféré agréer une nouvelle autorité. Aussi, FranceAgriMer est actuellement en train de déployer son nouveau certificat sur ses sites.
- ➔ Dans cette attente, cliquez sur « avancé » et acceptez FranceAgriMer comme site de confiance.

2- *Mon numéro SIRET n'est pas reconnu*

3-

Le message « Le numéro SIRET renseigné est invalide » apparaît à la saisie.

Vérifier la saisie des numéros, notamment le nombre de zéro et les deux derniers chiffres.

Votre SIRET doit impérativement être enregistré et actif dans le répertoire SIRENE.

Si votre SIRET est fermé ou si vous n'avez pas de SIRET vous ne pouvez pas déposer une demande d'aide.

Si vous avez demandé l'exclusion de la liste de diffusion commerciale, voici la procédure à suivre pour accéder à l'aide :

La demande doit être effectuée via le formulaire électronique accessible sur le site insee.fr à l'adresse suivante : <https://statut-diffusion-sirene.insee.fr/>

Pour utiliser le formulaire électronique, vous devez vous authentifier via France Connect, à partir d'un de vos comptes existants parmi les suivants : « Impots.gouv.fr », « Ameli.fr », « IDN La Poste », « Mobile Connect et Moi » ou « MSA ». Puis



vous accédez à la page de changement de votre statut de diffusion publique, vous devez indiquer votre numéro siren (9 chiffres) et votre date de naissance.

Cette procédure électronique permet une mise à jour effective du répertoire Sirene sous 2 jours ouvrés.

Vous pourrez le constater en consultant le répertoire Sirene, via le service proposé par l'Insee sur le site internet www.insee.fr, dans la rubrique "[Obtenir un avis de situation](#)" au répertoire SIRENE ;

4- La raison sociale et/ou l'adresse qui s'affichent ne sont pas bonne.

-Vérifier que le SIRET saisi est bien le vôtre que le code NIC (les 2 derniers chiffres) est bien le bon.

-Vérifiez éventuellement votre SIRET en saisissant votre SIREN (9 chiffres) sur le répertoire SIRENE de l'INSEE ou sur le site de **SOCIETE.COM**

<http://avis-situation-sirene.insee.fr/>

<http://www.societe.com/>

-Si vous avez bien saisi votre SIRET mais que l'adresse ou la raison sociale n'est pas bonne, il vous appartient faire mettre à jour ces éléments auprès de l'INSEE. Aucune modification n'est possible sur le site de FranceAgriMer. Vous pouvez néanmoins déposer une demande.

5- Je ne connais pas mon SIRET.

Il vous appartient d'être en possession de ces informations obligatoires. Vous pouvez éventuellement consulter le site SOCIETE.COM pour chercher votre SIRET <http://www.societe.com/>

6- Je n'ai pas reçu le courriel d'initiation de la démarche

Vérifiez dans le dossier « courriers indésirables » ou « spam » de votre boîte de réception électronique. Sinon recommencez la démarche et vérifiez bien la saisie de votre adresse électronique. En effet, une erreur de saisie est souvent à l'origine de la non-réception du courriel

Vérifiez notamment :

- les séparateurs qui peuvent être confondus : . ou - ou _
- la présence de chiffres dans l'adresse
- l'extension .com ou .fr ou autre
-

Si vous recommencez la démarche, la première demande ne sera pas prise en compte. CF Q11/12

7- Je n'arrive pas à accéder au formulaire en cliquant sur le lien

Cliquez sur le lien dans le courriel. Essayer de changer de navigateur.



Option 2 - Si vous souhaitez valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous. Le dossier ne sera alors plus modifiable.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande.*

Valider le dépôt du dossier

Annuler mon dossier

12- Puis je déposer plusieurs demandes ?

Non, une **seule demande validée est prise en compte**. Si vous souhaitez corriger votre demande cf Q12.

13- Ma demande est validée mais je me suis trompé et je souhaite la corriger

Il n'est pas possible de corriger la demande validée, demandez à FranceAgriMer (gecri@franceagrimer.fr) de vous RETOURNER le dossier pour correction AVANT la date limite de dépôt.

14- Je n'ai pas validé ma demande

Votre demande ne sera pas prise en compte. Il est impératif de valider une demande au plus tard à **la date indiquée dans la décision**. Cf. Q7 8, 9, 10

15- Contact support aide à la saisie.

Si vous ne trouvez pas les réponses à vos questions dans cette procédure et sur le site de FranceAgriMer vous pouvez contacter FranceAgriMer par courriel en décrivant précisément votre problème ou le blocage rencontré afin qu'une solution précise vous soit apportée.

gecri@franceagrimer.fr

16- Je souhaite vérifier que vous avez bien reçu ma demande et mes documents.

Un accusé de dépôt est envoyé sur votre adresse mail. Aucune autre confirmation ne sera faite. Si vous n'avez pas reçu cet accusé, voir Q7.

CONTACTS

FranceAgriMer : gecri@franceagrimer.fr

